



Mais: ça va (vraiment) commencer

Selon le communiqué du Centre Pilote Mais de ce 16 septembre, les taux de matière sèche ont progressé de 1 à 2% et les récoltes des variétés précoces peuvent débuter dans le centre du pays.



Les conditions climatiques de la dernière semaine ont permis un progrès des taux de matière sèche du maïs ensilage de l'ordre de 1 à 2 % en Wallonie.

Au centre du pays, les récoltes des variétés précoces peuvent débuter cette semaine puisque les cas les plus favorables (semis précoces, parcelles bien exposées et/ou drainantes, ...) atteignent le stade de maturité optimale dès à présent. Les autres situations en variétés précoces peuvent être récoltées à partir du prochain week-end ou début de semaine prochaine.

En variétés plus tardives, les récoltes des situations les plus favorables pourront débuter la semaine prochaine et se poursuivre sans craintes à partir de la fin du mois de septembre. D'autant plus que la météo prévoit un temps relativement sec et ensoleillé avec des températures en baisse cette semaine mais qui remonteront le prochain week-end.

Les régions de l'ouest conservent une certaine avance, surtout en Campine hennuyère. Ces régions font souvent actuellement entre 25 et 29 % de matière sèche en Condroz et en Famenne. Dans ces régions, le décalage de maturité pour les variétés plus tardives est faible cette année précédemment.

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, les variétés précoces varient actuellement entre 25 et 29 % de matière sèche en Condroz et en Famenne. Dans ces régions, le décalage de maturité pour les variétés plus tardives est faible cette année

de l'ordre de 1 à 2 % de MS, soit un retard d'une semaine seulement. Les récoltes débuteront là-bas à partir de début octobre pour les situations les plus favorables (variétés et semis précoces, parcelles bien exposées, drainantes et/ou superficielles). Les agriculteurs ayant choisi des variétés plus tardives (indice FAO > 230) débuteront une semaine plus tard dans ces régions. La région herbagère liégeoise semble légèrement en avance dans la gamme des variétés précoces alors que les variétés plus tardives sont dans les normes des autres régions.

En région jurassique, les récoltes sont à prévoir comme pour les meilleures régions limonaises: les variétés précoces à partir du prochain week-end et en début de semaine prochaine; les variétés tardives pour la toute fin du mois de septembre.

Selon les dernières évolutions météorologiques, le prochain communiqué permettra de confirmer ces prédictions en Condroz, Famenne et région herbagère.

(Estimation des teneurs en MS, valable pour la semaine n° 38 du 16 au 23/09/2019)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 16 au 23/09/2019	Du 17 au 24/09/18	Du 18 au 25/09/17	Du 16 au 23/09/2019	Du 17 au 24/09/18	Du 18 au 25/09/17
Zone Limonaise Est + Basses Meuses (Eben-Émeel, Oupe Péron, Inzevins, Val, Waremme)	De 29 à 32 %	Réc	Réc	De 27 à 30 %	Réc	Réc
Zone Limonaise Centre + Sablo-limonaise (Besset, Bohet, Clavier, Lierre, Meles, Saint-Géry)	De 29 à 32 %	Réc	Réc	De 27 à 30 %	Réc	Réc
Zone Limonaise Ouest (Villes-Saint-Manand)	De 30 à 33 %	Réc	Réc	De 28 à 31 %	Réc	Réc
Campine hennuyère (Baudour, Elignes, S'Aune, Jurbise, Sardinanges, Villoux, Wadelincourt)	De 30 à 33 %	Réc	Réc	De 29 à 32 %	Réc	Réc
Condroz Ouest (Bessene-sous-Hain, Pailon, Gennins, Gatzé, Hennignes, Wes-Comezde)	De 26 à 29 %	Réc	30,5 %	De 26 à 28 %	Réc	27,5 %
Condroz Centre (Caurinje, Crupet, Enginnes, Gages, Merve, Osprey)	De 25 à 28 %	Réc	32 %	De 24 à 27 %	Réc	29,5 %
Condroz Est (Bos-et-Bonou, Clavier, Ellemalle, Neupré, Rohaux, Stéel)	De 26 à 29 %	Réc	30,5 %	De 26 à 28 %	Réc	29,5 %
Famenne Ouest (Chiny, Fanchinnot, Mandour, Mersin-St-Église, Neuvale, Villers-Campenois)	De 26 à 29 %	Réc	30,5 %	De 25 à 28 %	Réc	29,5 %
Famenne Centre (Vye, r et 2, Cozin, Haversin, Humain, Montgambier)	De 26 à 29 %	Réc	30,5 %	De 25 à 28 %	Réc	29,5 %
Famenne Est (Bonal, Grandin, Herbet, Lier, M, Somme-leuze)	De 25 à 28 %	Réc	31,5 %	De 24 à 26 %	Réc	29,5 %
Région Herbagère Liégeoise (Zammemont, Lavelle, Melen, Sionnot, Theux, Hous)	De 27 à 30 %	Réc	31 %	De 25 à 28 %	Réc	28,5 %
Région jurassique (Risoux-Côte, Audebas, Caillon, Labe, Rimes, Spoochville)	De 29 à 32 %	Réc	31 %	De 27 à 30 %	Réc	28 %

Végaplan octroie une dérogation pour le stockage des céréales en zone PPA

Les céréales produites dans la zone à risque de peste porcine africaine (environ 15.000 tonnes) ne peuvent plus être valorisées dans la production d'aliments pour porcs jusqu'à nouvel ordre. L'Aysca demande d'assurer une séparation stricte, dans la filière de transformation entre les lots provenant de l'extérieur de la zone à risque et ceux provenant de l'intérieur de cette zone (y compris la zone tampon). La FWA et ses partenaires de Végaplan ont donc décidé de simplifier temporairement les conditions de stockage en ferme.

ALAIN MASURE

Comme la plupart des acheteurs ne disposent pas d'un espace de stockage suffisant pour séparer ces lots, la Wallonie a conseillé aux producteurs de la zone à risque de stocker leur production en ferme le plus longtemps possible afin d'étaler dans le temps la livraison de ces céréales chez le négociant.

En conséquence, plusieurs agriculteurs qui normalement n'entreposent pas leurs céréales, les ont maintenant stockées alors qu'ils ne disposent pas nécessairement d'un bâtiment fermé ou des thermomètres nécessaires pour répondre aux exigences relatives au stockage à long terme des céréales. En effet, ils risquent à présent de garder leurs céréales en stock pendant plus de 6 semaines, ce qui impliquerait qu'ils doivent répondre à des exigences supplémentaires pour le stockage des céréales telles que prévues dans le Standard Végaplan (champ d'application 'COPS' = Céréales, cultures d'oléagineux et Protéagineux avec stockage). Or, cela n'est pas toujours matériellement possible ni souhaitable du point de vue économique, et donc risquerait de poser problème au niveau de la certification Végaplan si une adaptation temporaire de ces exigences n'était pas décidée.

En conséquence, Végaplan a décidé de prolonger la période de stockage de 6 à 12 semaines pour ces producteurs sous les conditions suivantes :

- Les exigences de niveau 1 applicables aux COPS doivent être respectées, dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (les points 1.2.16, 1.2.40*, 1.2.44* et 6.3.9*);
- Important d'effectuer un refroidissement rapide après le séchage et de prévenir l'échauffement par une bonne ventilation. Un suivi de la température est recommandé
- Espace vide et propre avant stockage
- Information à l'acheteur des moyens de lutte contre les nuisibles et du stockage préalable de pommes de terre traitées au CIPC
- Fiche de stockage et de manipulation



Les exigences de niveau 2 1.2.29*, 1.2.30*, 1.2.31* et 1.2.32* doivent être respectées, parce qu'elles induisent une réduction du risque importante pour garantir la qualité des produits.

- Par contre, les exigences de niveau 2 suivantes: 1.2.41*, 1.2.42* et 1.2.43* ne doivent pas être respectées. Ces exigences imposent à l'agriculteur un investissement supplémentaire important qui ne peut être justifié en tant qu'investissement unique. Si ces exigences ne sont pas respectées, elles ne devront donc pas être incluses dans le calcul des 70 % des exigences du niveau 2 à respecter.

Cette dérogation reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit annulée par Végaplan.

Vous pouvez trouver le détail de ces points ainsi que l'intégralité du cahier des charges du Standard Végaplan sur www.vegaplan.be/fr/agriculteurs-entrepreneurs/documents

PROTÉGEZ VOS ENSILAGES DE MAÏS

Pour votre silo de maïs



NUTRILOR

NUTRITION - SANTÉ ANIMALE

Supplément en plantes



BOVILOR® I/Se

50kg/ha + 1kg/m² en surface

Le Bovilor I/Se est un sel enrichi en IODE, SELENIUM et plantes bactériostatiques. Il peut être distribué comme un sel normal afin d'apporter le SELENIUM et l'IODE nécessaires au maintien de bonnes performances d'élevage de votre troupeau.

Mode d'emploi: - Bovilor I/Se remplace le sel classique: 50 à 100 g/jour/animal après le mélange. - Bovilor I/Se peut être incorporé dans l'ensilage d'herbe à raison de 2kg/tonne et entre 50 et 100 kg/ha d'ensilage de maïs.

TENEURS:

- 500 mg/kg IODE (sous forme iodure de potassium pour une disponibilité maximale)
- 50 mg/kg SELENIUM



Eucalyptus



Larvade



Organ



Thym

Le Bovilor I/Se contient un noyau de plantes destiné à contrôler le développement des bactéries pathogènes dans les silos et le rumen des animaux.

Une équipe d'ingénieurs nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY: 0478/54.55.24 - Damien GREGOIRE: 0473/52.33.96 - Maxime BERRARD: 0498/97.97.60

Mathieu BINET: 0497/55.35.06 - Pierre LALOUX: 0475/65.94.63

ETS P. LALOUX s.a.

Zone Industrielle de Sclayr, Antton • B-5600 ANDENNE

Tel.: 085/84 60 36 - Fax: 085/84 91 09 • e-mail: nutrilor@skynet.be